

**Message de la délégation de la ROUMANIE
au Forum de la Haye
8-12 février 1999**

MONSIEUR LE PRESIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Permettez-moi, d'abord, d'exprimer au nom de la délégation roumaine, la grande satisfaction de participer au Forum International organisé par le FNUAP, tout en y associant nos remerciements au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

Je voudrais préciser que en Roumanie, après la révolution du décembre 1989, toutes les mesures politiques visant une natalité forcée et totalitaire ont été éliminées.

Durant ces dernières années, une des préoccupations constantes des décideurs gouvernementaux a été la promotion d'une politique de la population appropriée, se concrétisant tant par la promotion d'initiatives législatives que par l'adoption des mesures socio-économiques, compte tenu de l'évolution défavorable de la population et de sa situation démographique y compris certains aspects propres au développement humain.

On a enregistré, quelques résultats notables dans le perfectionnement de la législation nationale en plusieurs domaines comme la promotion de l'égalité des chances, de l'équité entre les sexes et de l'accroissement du rôle de la femme, l'accès aux services médicaux, la protection de la santé de reproduction et de la planification familiale, le droit à l'éducation, le respect des droits de l'enfant et la mise en place d'une protection sociale réelle, orientée vers une qualité de vie adéquate et l'éradication de la pauvreté.

Les ressources financières et économiques limitées ont réduit la possibilité d'avoir des résultats significatifs dans la réalisation des objectifs prévus par le Programme d'Action du Caire.

Sur le fond des tendances négatives démographiques, l'État s'est donné pour priorité la protection sociale de la population, ce qui a indirectement influencé la décision des couples sur le nombre d'enfants désirés, sur la consolidation et la stabilité de la famille et respectivement sur leur mode de vie.

Malgré le fait que durant les dernières années, une importance accrue ait été accordée à la santé de reproduction et sexuelle, suivant les objectifs du Programme du Caire, des niveaux défavorables se sont maintenus en ce qui concerne le taux d'avortement, la mortalité maternelle, la mortalité infantile ou l'incidence des maladies sexuellement transmissibles y compris le SIDA.

Les soucis actuels du gouvernement sont dirigés vers des futures actions visant l'élargissement des services de planification familiale accessibles à tous, en tant que moyen de prévention soit des grossesses non-souhaitées soit de la réduction de la mortalité maternelle due aux avortements. Également, les programmes adoptés et promus par le Ministère de la Santé prévoient un plus large accès des jeunes adolescentes à des services de santé sexuelle et de reproduction de qualité et accessibles, ainsi que la promotion d'une campagne efficace d'information et d'éducation en collaboration avec la société civile.

Les réformes législatives et sociales dans le domaine des droits des femmes ont envisagé la promotion, en étroite coopération avec tous les partenaires sociaux y compris la société civile, de l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès à l'éducation et au emploi, ainsi que la stimulation de la reconversion professionnelle suite à la demande du marché du travail.

En même temps avec les préoccupations prioritaires de l'État visant la protection sociale de la population dans les limites des contraintes imposées par les ressources financières disponibles et les difficultés surgies pendant la période de transition, il apparaît comme nécessaire de mettre en place de nouveaux programmes et mesures, destinés à combattre les discriminations à l'égard des femmes, surtout en ce qui concerne leur promotion au niveau de décision, la violence domestique ou bien l'abus sexuel contre les femmes et les jeunes filles.

Il faudra adopter de nouvelles mesures capables d'accroître le rôle des hommes et de leur responsabilité au sein de la vie familiale et d'assurer la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

Le Gouvernement roumain et les organismes gouvernementaux concernés, soutenus par la société civile, sont préoccupés de mieux établir les politiques menant à l'intégration et à la corrélation des politiques de la population et du développement et ainsi que d'assurer des ressources plus substantielles, nationales ou internationales, afin d'appliquer les stratégies et les objectifs prévus dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

La Haye, 11 février 1999